

CERTIFICAT DE GARANTIE DE PRODUITS BIOLOGIQUES



DAUNASSANS Iris

Du Groupe local de Papara

N° de CERTIFICAT : PV 201504005

GARANTI BIO PASIFIKA



VALABLE :

DU	JOUR	MOIS	ANNEE	AU	JOUR	MOIS	ANNEE
	19	09	2024		18	09	2025

En vertu de l'ARRETE n°9356 CM du 18 décembre 2012, portant l'agrément du SPG BIO FETIA,
Ce certificat atteste que les produits de l'exploitation mentionnée ci-dessous sont conformes à la

NORME OCEANIENNE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ARRETE n° 1203 CM du 12 août 2011

Art 1er – En application de la loi du pays n°2011-1 LP susvisée, est approuvée, comme norme de référence en agriculture biologique pour la Polynésie française, la norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB) et ses procédures d'applications.

LA VALIDITE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT SUR LES PRODUITS MENTIONNES CI-DESSOUS :

Productions végétales : citron, ramboutan, avocat, letchis, pitaya, papaye, banane, mandarine, orange, aubergine, concombre, tomate.

La Présidente du SPG :
Mme Françoise HENRY

SPG BIO FETIA N° TAHITI A08794 Tél : 87 35 49 35 BP 42884 PAPEETE

info@biofeta.pf

PIRAE, route de l'hippodrome avenue Tuterai Tane